

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 novembre 2021**

Délibération  
n°233-2021  
point 4.10

#### **Point 4.10 de l'ordre du jour**

**Indemnisation de volontaires sains participant à une étude psychologique (EmoCog) portant sur la dérégulation émotionnelle**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Dans le cadre du projet de recherche EmoCog, la Faculté de Psychologie s'intéresse à l'évaluation des performances à une tâche mesurant l'impulsivité de 30 sujets sains avec des traits élevés de dérégulation émotionnelle, comparés à 30 sujets ayant un nombre réduit de traits de dérégulation émotionnelle, avant et après la présentation d'une tâche d'induction émotionnelle (Unistra-CER/2021-09). La participation de chaque sujet est estimée à maximum 3h (passation du protocole).

La Faculté de Psychologie souhaite indemniser les 60 participants à l'étude à la hauteur de 30 euros par participant (total estimé : 1800 euros), à partir des fonds de dotation courante du Laboratoire de Psychologie des Cognitions (R15LPCO – NA).

L'indemnisation des sujets se fera via virement bancaire. Le recrutement aura lieu de mi-novembre 2021 à mi-février 2022.

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'Indemnisation de volontaires sains participant à une étude psychologique (EmoCog) portant sur la dérégulation émotionnelle.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT